Docusign Envelope ID: 86FBF1A9-E521-86D5-835B-96CA46FB23D8

360 COURTAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 800 euros
Siège social : 1 avenue de Varsovie
62300 LENS
529 942 781 RCS ARRAS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 15 JUILLET 2026

LES SOUSSIGNÉES :

La société DELATTRE INVEST,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 445 000 euros,
Dont le siège social est sis 4 rue Albert Camus, 62580 VIMY,
Représentée par sa Président, Madame Victoire OTTEVAERE,
Titulaire de 9000 parts sociales en pleine propriété,

La société SD INVEST,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 445 000 euros,
Dont le siège social est sis 1 avenue Van Pelt, 62300 LENS,
Représentée par son Président, Monsieur Sébastien DELELIS,
Titulaire de 9000 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 18 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 360 COURTAGE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 360 COURTAGE et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 15 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, après avoir pris connaissance du projet de :

- La société DELATTRE INVEST de céder à la société ASSISTANCE COURTAGE PARTENAIRE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 21 rue des Martyrs, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 513 918 417, la totalité des 9 000 parts sociales numérotées de 1 à 9 000, lui appartenant en pleine propriété dans la Société,

- La société SD INVEST de céder à la société ASSISTANCE COURTAGE PARTENAIRE, ci-dessus désignée, la totalité des 9 000 parts sociales numérotées de 9001 à 18000, lui appartenant en pleine propriété dans la Société,
-

Décident à l'unanimité d'autoriser cette cession et d'agréer expressément la société ASSISTANCE COURTAGE PARTENAIRE en qualité de nouvelle associée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

O.R. S.D. V.O.

Docusign Envelope ID: 86FBF1A9-E521-86D5-835B-96CA46FB23D8

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

******

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des Parties, les Parties ayant consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

Le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. L'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

	Signature
Société DELATTRE INVEST	Mme Victoire OTTEVAERE Signé par : C09A7B63752548A...
Société SD INVEST	M. Sébastien DELELIS Signé par : Sébastien DELELIS 0C3427E5839944F...

O.R. S.D. V.O.